

En exercice : 28

Présents : 18+2 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 16 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 13 mai 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

|                                                                                                       |  |  |  |                                                    |                                                     |                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ<br>M. G. CRESPIEN<br>M. P.M. NANA<br>Mme N. LEFBVRE-BERTIN |  |  |  | M. H. LHERMITTE<br>Mme M. DENIS<br>Mme M. BOISNARD | Mme F. HUGUENIN<br>M. J.C. ROUAULT<br>M. P. ROUAULT | Mme C. GASTÉ<br>M. R. SURCOUF<br>M. K. BETTAL |
| <b>SUPPLEANTS :</b> Mme Y. MALLIER<br><b>POUVOIR :</b> de M. H. DEPOUEZ à M. P. ROUAULT               |  |  |  | Mme Z. HERCEG-GALESNE                              | M. P. RIVOAL                                        |                                               |
| <b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> Mme N. BRIAND<br>Mme B. MILLET                                          |  |  |  | M. H. DEPOUEZ                                      | Mme C. MASSART                                      | Mme I. SIMONESSA                              |

## ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE

Monsieur Robert Surcouf, Vice-Président de la compétence Enseignement Culturel informe les membres du Comité Syndical que par délibération n° 57-2024 du 26.06.2024, le Comité Syndical avait approuvé une actualisation du règlement intérieur aux usagers de l'école de musique et de danse.

Monsieur le Vice-Président de la compétence Enseignement Culturel présente une nouvelle actualisation du règlement intérieur.

Ce règlement intérieur comprend :

- Les dispositions générales,
- La scolarité et vie de l'école de musique et de danse

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de la compétence « Enseignement Culturel », à l'unanimité :

- Approuvent l'actualisation du règlement intérieur aux usagers de l'école de Musique et de Danse annexé à la présente délibération,
- Autorisent Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président de la compétence Enseignement Culturel à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :  
sa réception en Préfecture le .....2025  
sa publication le .....2025  
Le Président

Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme  
Le Président